



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 26 MARS 2024

Présents : MM. Pézière - El Fakri - Sénécal – Cokgul.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité de Direction)

Excusée : Mme Sylvestre

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH À HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 21/04/2024 - 05/05/2024 - 02/06/2024

MATCH À HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

Du Mardi 12 Mars 2024

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 28/04/2024 – 26/05/2024



MATCH À HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du Mardi 12 Mars 2024

PERSAN US

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 12/03/2024 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 1 arbitre et 2 délégués officiels à la charge du club de PERSAN.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 21/04/2024 - 02/06/2024

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

DU 20/03/2024

U16 D2 Poule B

Match n° 25937083 du 04/02/2024

SARCELLES AAS 24 / ROISSY EN FRANCE US 21

La commission dit match perdu par pénalité au club de ROISSY EN FRANCE US

ROISSY EN FRANCE US21	0 but	-1 pt
SARCELLES AAS	0 but	3 pts

Séniors D2 Poule B

Match n° 26063109 du 03/03/2024

MENUCOURT AS 21 / GARGES FCM 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de GARGES FCM

GARGES FCM 22	0 but	-1 pt
MENUCOURT AS 21	1 but	3 pts



Anciens D3 Poule A

Match n° 25905721 du 03/03/2024

GONESSE RC 32 / St BRICE FC 31

La commission dit match perdu par pénalité au club de St BRICE FC

St BRICE FC 31	0 but	-1 pt
GONESSE RC 32	1 but	3 pts

Anciens D3 Poule A

Match n° 26520609 du 03/03/2024

St PRIX ES 2 / BEAUCHAMP AS 1

La commission dit match perdu par pénalité au club de BEAUCHAMP AS

BEAUCHAMP AS 1	0 but	-1 pt
St PRIX ES 2	1 but	3 pts

Séniors Féminines D1

Match n° 27239178 du 10/02/2024

BELLOY St MARTIN ASC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

La commission dit match perdu par pénalité au club de CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 2	0 but	-1 pt
BELLOY St MARTIN ASC 1	0 but	3 pts

Séniors Féminines D1

Match n° 27239139 du 02/03/2024

CERGY PONTOISE FC 2 / ERAGNY FC 1

La commission dit match perdu par pénalité au club de CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 2	0 but	-1 pt
ERAGNY FC 1	3 buts	3 pts

U18 D2 Poule B

Match n° 25898189 du 03/03/2024

SOISY AND MARGENCY FC 22 / ARNOUVILLE AS 21

La commission dit match perdu par pénalité au club de ARNOUVILLE FC

ARNOUVILLE AS 21	0 but	-1 pt
SOISY AND MARGEN FC 22	2 buts	3 pts

U18 D2 Poule B

Match n° 25898195 du 17/03/2024

CHAMPAGNE SFC 95 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

La commission dit match perdu par pénalité au club de CHAMPAGNE SFC 95

CHAMPAGNE SFC 95 21	0 but	-1 pt
JOUY LE MOUTIER FC 21	1 but	3 pts



U16 D2 Poule C

Match n° 25900478 du 10/03/2024

DEUIL ENGHIEU FC 22 / GOUSSAINVILLE FC 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 22 0 but -1 pt

DEUIL ENGHIEU FC 22 0 but 3 pts

DU 25/03/2024

Séniors D3 Poule B

Match n° 26475216 du 24/03/2024

ARNOUVILLE Fas 2 / FRETTOISE Es 1

La commission décide match à rejouer le 14/04/2024

Article 20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du Règlement Sportif ;

REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

**POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1,
LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU
20 et 21 AVRIL 2024**

COURRIERS CLUBS

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 24/03/2024

ES HERBLAY/ES MARLY LA VILLE

U14 D4 Poule D

ES MARLY LA VILLE/ES HERBLAY

Match n°

« Application de l'article En application de l'article 23.8 du RS du DVOF, les frais d'arbitrage sont à la charge de l'ES HERBLAY »

Remboursement frais d'arbitrage 70€ à ES MARLY LA VILLE

Frais d'arbitrage 70€ à ES HERBLAY

EAUBONNE CSM

Courriel du 25/03/2024

En cas de terrain impraticable, la COC a le droit de reporter une rencontre à une date réservée aux matchs remis pour cause d'intempéries.



COURDIMANCHE AS

Courriel du 21/03/2024

U14 D4 Poule B

Match n°27141780

COURDIMANCHE AS / CORMEILLAIS ACS 2

Manque arrêté municipal

HERBLAY ES

Courriel du 21/03/2024

CDM D2

Match n°26411373 du 24/03/2024

HERBLAY ES 6 / ROISSY EN FRANCE US 5

La demande de dérogation faite sur Footclub par le club de ROISSY EN FRANCE a été rejetée par la COC en raison du manque d'accord de HERBLAY.

Le résultat est bien forfait de ROISSY EN FRANCE.

FRANCONVILLE FC

Courriel du 22/03/2024

Journée complète intempéries reportée au 21/04/2024

FRETTOISE ES

Courriel du 25/03/2024

Suite erreur administrative et dysfonctionnement informatique (mauvais affichage sur le site Internet), la Commission décide match à jouer le 31/03/2024

Le résultat "FORFAIT DE FRETTOISE ES" inscrit sur la feuille de match n'est pas officialisé.

U16 D3 Poule B

Match n° 25900350 du 10/03/2024

VILLIERS LE BEL FC 1 / FRETTOISE ES 1

Recréditer les frais d'arbitrage au club de VILLIERS LE BEL de 48,50€.

MONTMORENCY FC

Critérium +45 ans Poule B.

Match n° 26525428 du 31/03/2024

MONTMORENCY FC 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

Ce match prévu le 31/03/2024 sera mis en attente de report éventuel après convocation de la COC

REMERCIEMENTS ARBITRES

- CHASTAGNOL Theo
- HAUTBOUT Cyrille

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

ERMONT AS

Courriel du 25/03/2024

U14 D1

Match n°25894676 du 27/04/2024

ERMONT AS 1 / ARGENTEUIL FC 1

Nouvelle date : 06/04/2024

Accord des deux clubs

Accord de la COC

**AS ERAGNY FC**

Courriel du 26/03/2024
U16 D2 Poule B
Match n°25937072 du 21/04/2024
VAUREAL FCM 1 / ERAGNY FC 1
Nouvelle date : 12/05/2024
Accord des deux clubs
Accord de la COC

VALLEE DU SAUSSERON ES

Courriel du 25/03/2024
U14 D4 Poule A
Match n°25899651 du 20/04/2024
VALLEE DU SAUSSERON 1 / COSMO TAVERNY 3
Nouvelle date : 30/03/2024
Accord des deux clubs
Accord de la COC

FRETTOISE ES

Courriel du 25/03/2024
Seniors D3 Poule B
Match n°26475236 du 07/04/2024
FRETTOISE ES 1 / VILLIERS LE BEL FC 3
Nouvelle date : 31/03/2024
Accord des deux clubs
Accord de la COC

BRUYERES BERNES USM

Courriel du 22/03/2024
Anciens D3 Poule A
Match n°26520639 du 22/03/2024
BRUYERES BERNES USM 1 / VALLEE DU SAUSSERON ES 1
Nouvelle date : 19/05/2024
Match déjà reporté par la COC au 12/05/2024

ARNOUVILLE AS

Courriel du 25/03/2024
Anciens D3 Poule B
Match n°25906122 du 31/03/2024
VEXIN AS 1 / ARNOUVILLE FAS 1
Nouvelle date : 12/05/2024
Accord des deux clubs
Accord de la COC

SAINT OUEN L'AUMONE AS

Courriel du 21/03/2024
U18 D1
Match n°25898102 du 02/06/2024
SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / CORMEILLAIS ACS 1
En application de l'art.10.3 du RS du DVOF. La Commission ne peut répondre à votre demande à ce jour et attend l'évolution des classements. Une réponse sera donnée courant mai.



MATCH PERDU PAR PENALITÉ

BEZONS USO

Séniors D2 Poule B

Match n° 26063124 du 24/03/2024

BEZONS USO 1 / CHAMPAGNE SFC 95 2

BEZONS USO 1	3 pts	4 buts
CHAMPAGNE SFC 95 2	-1 pt	0 but

Application de l'article 40.1 du RS du DVOF

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

AS ERAGNY FC

Anciens D3 Poule B

Match n° 26525906118 du 17/03/2024

AS ERAGNY FC 33 / GARGES FCM 32

ERAGNY AS 33 1pt 2buts

GARGES FCM 32 1pt 2buts

PORTUGAIS CERGY PONTOISE

Critérium + 45 ans Poule A

Match n° 25906771 du 11/02/2024

CERGY PORTUGAIS 35 / ESSG 35

ESSG 35 0pt 0but

CERGY PORTUGAIS 35 3pts 1but

MATCHS À JOUER LE 31/03/2024

FRETTOISE ES

U16 D3 Poule B

Match n°25900350 du 10/03/2024

VILLIERS LE BEL FC 1 / FRETTOISE ES 1

MATCHS À JOUER LE 31/03/2024

VAUXOISE ES

Critérium +45 ans poule B

Match n°26525472 du 31/03/2024

VAUXOISE ES 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

Ce match sera joué le 31/03/2024 à 9H

MATCHS À REJOUER LE 13/04/2024

U14 D2 Poule B

Match n° 25894917

ADAMOIS OL 21 / DEUIL ENGHEN FC 21

MATCHS À REJOUER LE 14/04/2024

Séniors D3 Poule B

Match n° 26475216 du 24/03/2024



ARNOUVILLE FAS 2 / FRETTOISE ES 1

MATCHS À JOUER LE 14/04/2024

Seniors D2 Poule A

Match n° 26062928

ADAMOIS OL 2 / COSMO TAVERNY 2

U16 D3 poule E

Match n° 26561415 du 21/04/2024

GROSLAY FC 21 / ACADEMIE FOOTBALL CL 22

MATCHS À JOUER LE 12/05/2024

Anciens D3 Poule A

Match n°26520638 du 17/04/2024

BRUYERES BERNES USM 1 / VALLEE DU SAUSSERON ES 1

MATCHS À JOUER LE 18/05/2024

U14 D4 Poule D

Match n°26513052 du 02/03/2024

MARLY LA VILLE ES 22 / VEMARS St WITZ

Les frais d'arbitrage sont à la charge de Vemars St WITZ

1ER FORFAIT SANS AMENDE

PRESLES USL

Seniors D4 Poule C

Match n°26532593 du 24/03/2024

EZANVILLE ECOUEN US 1 / PRESLES USL 1

PRESLES USL 1	-1pt	0but
EZANVILLE ECOUEN US 1	3pts	5but

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

JOUY LE MOUTIER FC

U16 D3 Poule C

Match n° 25900456 du 24/03/2024

JOUY LE MOUTIER FC 22 / GOUSSAINVILLE FC 22

JOUY LE MOUTIER FC 22 Amende 30€

JOUY LE MOUTIER FC 22	-1pt	0but
GOUSSAINVILLE FC 22	3pts	5but



VAUREAL FCM 21

U14 D4 Poule A

Match n° 25899764 du 23/03/2024

VEXIN AS 21 / VAUREAL FCM 22

VAUREAL FCM 22 Amende 30€

VAUREAL FCM 22		-1pt	0but
VEXIN AS 21	3pts		5buts

2EME FORFAIT SANS AMENDE

ROISSY US

CDM D2

Match n°26411373 du 24/03/2024

HERBLAY ES 6 / ROISSY EN FRANCE US 5

ROISSY EN FRANCE US 5	-1pt	0but
HERBLAY ES 6	3pts	5buts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

SURVILLIERS AVENIR

U14 D3 Poule B

Match n°25899583 du 23/03/2024

CHAMPAGNE 95 SFC 22 / SURVILLIERS FC 21

SURVILLIERS AVENIR 21 Amende 35€

SURVILLIERS AVENIR 21	-1pt	0but
CHAMPAGNE 95 SFC 21	3pts	5buts

FORFAIT GÉNÉRAL

DOMONT FC

U14 D4 Poule D

Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal